

MAIRIE DE MUSIÈGES
74270 MUSIÈGES

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Membres présents : 09

Excusés : Thierry VIOLLET donne pouvoir à Pascal COULLOUX

Absente : Nathalie VALEUX

Invité : M. PEYTIER, trésorier de Frangy

Secrétaire de séance : Alexis MARET

Approbation du compte rendu 29 septembre 2015 : Le compte rendu est approuvé sans remarques

Délibération n° 2015/11/01 : Schéma départemental de coopération intercommunale de Haute Savoie

Par courrier du 30 septembre 2015, Monsieur le Préfet de la Haute Savoie a saisi la commune du projet de schéma départemental de coopération intercommunale suite à la présentation qu'il en a faite à la Commission départementale de coopération intercommunale le 2 octobre 2015.

La Commune de Musièges est concernée par des propositions de modifications de la situation intercommunale existante ce qui nécessite que le conseil municipal se prononce pour avis dans un délai de deux mois. A défaut de réponse dans le délai imparti l'avis sera réputé favorable.

A l'issue de la consultation des collectivités concernées, le Préfet transmettra le projet de schéma accompagné de l'ensemble des avis recueillis, aux membres de la CDCI qui disposeront à leur tour, d'un délai de trois mois pour se prononcer. Cette commission pourra amender le projet à la majorité des deux tiers de ses membres. Le schéma sera arrêté, complété le cas échéant par les amendements votés au plus tard le 31 mars 2016.

Le projet présenté par le Préfet propose notamment :

-La fusion des communautés de communes de la Semine, du pays de Seyssel et du Val des Usses. La fusion de ces trois EPCI entraînera la dissolution de plein droit du syndicat mixte Usses et Rhône en charge du SCOT ; Cet ensemble regroupé aura vocation à prendre les nouvelles compétences imposées par la loi NOTRe, notamment l'eau et l'assainissement au plus tard en 2020. Ces transferts auront pour conséquence la dissolution du syndicat des eaux de la Semine.

- Le SIVOM des Usses et fornant, syndicat dont le périmètre est inclus en totalité dans celui de la communauté de communes Du Val des Usses pourra être dissous en 2017. Ses attributions devront être reprises par la nouvelle communauté de Communes

à la suite d'un travail sur la définition des compétences et de l'intérêt communautaire du nouvel ensemble.

- Ces trois EPCI comptabilisent 5 syndicats scolaires de taille réduite inclus en totalité dans leur périmètre, la dissolution des syndicats devra être envisagée pour permettre la prise en charge par la nouvelle communauté de communes, de la gestion des équipements scolaires ainsi que la restauration et les transports scolaires. -La prise de compétence « gens du voyages » par la communauté de communes du Val des Usses et du pays de Seyssel, imposée par la loi NOTRe dès 2017, est nécessaire quant à la réalisation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, notamment dans le volet sédentarisation. Cette perspective est à l'étude pour 2015 et sera reprise dans le cadre de la communauté de commune issue des trois EPCI.

-la réflexion de communes nouvelles doit faire l'objet d'une réflexion.

Il est donc proposé d'émettre un avis DEFAVORABLE à l'avant-projet de schéma départemental de Coopération intercommunale.

Après en avoir DELIBERE, et à la majorité des voix (2 abstentions),

le CONSEIL MUNICIPAL

EMET un avis DEFAVORABLE à l'avant-projet de Schéma départemental de coopération intercommunale et CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à Monsieur le Préfet de Haute Savoie

Délibération n° 2015/11/02 - Aménagement de la forêt communale de Musièges-période 2014-2015
--

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National de Forêts pour la période 2014-2015 en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 du code forestier.

Il présente le projet qui comprend :

- ✓ L'analyse de l'état de la forêt,
- ✓ Les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- ✓ Un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel
- ✓

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 97,5424 ha conformément à la liste des parcelles annexée au document d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après, en avoir délibéré, **DECIDE D'AJOURNER SA DECISION** relative la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé.

Délibération n° 2015/11/03 - OBJET : Rénovation de la Salle des fêtes – Avenants

Le Maire expose au Conseil que des modifications ont été apportées en cours de chantier de construction de la nouvelle Mairie et nécessitent, conformément aux dispositions légales en vigueur, que des avenants aux marchés de travaux des lots visés ci-après soient établis :

Numéro de lot	Entreprise	Montant marché et avenants précédents en euros HT	Montant avenant en euros HT	Nouveaux montants en euros HT
Lot 01	GOJON TP	16 772.00	5485.10	22 257.10
Lot 04	FAVARIO	13 848.50	1 187.50	15 036.00
Lot 05	CARRAZ	29 786.20	-991.00	28 795.20
Lot 06	PONCET CONFORT DECOR	41 672.81	-1 325.75	40 347.06
Lot 09	CARRELAGE DU HAUT BUGEY	15 774.60	535.42	16 310.02

LE CONSEIL MUNICIPAL, L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- Prend acte de la proposition et MANDATE le Maire, pour signer l'avenant au marché ainsi que tous actes nécessaires à son exécution.

Délibération n° 2015/11/04 - OBJET : Budget 2015-Décision modificative 2- M14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, prend les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement		
Comptes	Dépenses	Recettes
657364	60 000.00	
023	-54 625.09	
6554	-6 849.01	
66111	1 474.10	
Total fonctionnement	0.00	0.00
Section d'investissement		
2041482-041	27 469.38	
168751	5 374.91	
168751-041		27 469.38
021		- 54 625.09
1641		60 000.00
Total Investissement	32 844.29	32 844.29

Délibération n° 2015/11/05 - OBJET : Budget 2015-Décision modificative 2- M49

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, prend les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement		
Comptes	Dépenses	Recettes
74		60 000.00
023	60 000.00	
Total fonctionnement	60 000.00	60 000.00
Section d'investissement		
1641	60 000.00	
1641		12 229.53
168751	12 229.53	-
168751-041		12 229.53
2156-041	12 229.53	
021		60 000.00
Total Investissement	84 459.06	84 459.06
Total Général	144 459.06	144 459.06

Délibération n° 2015/11/06 - OBJET : Budgets 2015- REGULARISATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
-AUTORISE Monsieur PEYTIER, trésorier de Frangy à comptabiliser les écritures non budgétaires suivantes :

Budget principal

Débit du compte 1641 pour 723.85 €

Crédit du compte 1068 pour 723.85 €

Budget de l'eau

Débit du compte 1641 pour 1 187.85 €

Crédit du compte 1068 pour 1 187.85 €

Délibération n° 2015/11/07 Rectification d'une erreur matérielle sur la délibération 2015/09/07

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Accepte la rectification d'une erreur matérielle sur la délibération 2015/09/07 relative à la réalisation d'un emprunt sur le budget de l'eau auprès du Crédit Agricole des Savoies.

Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- ❖ Montant : 150 000 EUROS
- ❖ Durée : 240 mois
- ❖ Taux : **2.55 %**
- ❖ Périodicité : trimestrielle
- ❖ Amortissement du capital : constant
- ❖ Frais de dossier : 250 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité, DECIDE de recourir à l'emprunt pour le financement des travaux d'eau ;
Et ACCEPTE l'offre du crédit agricole pour un prêt de 150 000 € sur 240 mois au taux de **2.55 %**

DIVERS :

Afin d'établir le Programme de travaux 2016, le SIESS (syndicat intercommunal d'électricité et de services de Seyssel) a interrogé par courrier toutes les communes pour connaître les projets susceptibles d'être subventionnés. Monsieur le propose de demander et chiffrage et prévoir l'inscription de travaux d'enfouissement dans le secteur de Serrasson à hauteur de la route de Chilly. Le conseil municipal valide cette proposition.

Monsieur le Maire porte à connaissance du conseil municipal, l'arrêté préfectoral n°DDT-2015-578 du 1^{er} octobre autorisant les travaux relatifs au plan de gestion des matériaux solides des Usses, des boisements de berge et du bois mort. L'arrêté est affiché à la Mairie pour une période d'un mois.

Mme MERMIN fait part de son souhait de ne plus être déléguée dans la commission petite enfance du SIVOM des Usses et Fornant, Monsieur Jean THOMASSIN la remplacera dans cette fonction pour le reste du mandat.

La modification des statuts de la Communauté de Communes est officialisée par un arrêté du Préfet du 22 octobre 2015. La commune n'a plus la compétence PLU depuis cette date. Une réunion publique est prévue en janvier, la CCVU se charge de son organisation.

- ✓ Elections Régionales 6 et 13 décembre 2015
- ✓ Inauguration de la Salle des Fêtes et vœux du Maire en Janvier
- ✓ Coupe de bois : un bulletin sera distribué à la population pour recueillir les demandes

Affiché le 9 novembre 2015

Le Maire,
Pascal COULLOUX

